

Maître d'Ouvrage

CEOLGLC11

215 rue Samuel Morse
Le Triade II
34000 Montpellier

Sous dossier n°6
- Documents spécifiques
demandés au titre du code de
l'urbanisme -

Parc éolien de Grazas

Commune de Villedaigne (11)

Dossier de demande d'Autorisation Unique

AU 10.1. - Notice descriptive

[3° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et l'art. R*. 431-8 du code de l'urbanisme]



ATELIER MG

Le stratégie concept - Bâtiment 1
1300 Avenue Albert Einstein
34 000 Montpellier



La Compagnie du Vent

Le Triade II Parc d'activités Millénaire II
215 rue Samuel Morse - CS 20756
34967 Montpellier cedex 2

Atelier MG
Sarl au capital de 4000 €
1300 av. A. Einstein - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 17 93 13 - Fax : 04 67 17 70 93
Siren : 790 666 843 - Hydro Architectes : S15945

AU10.I.I - L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants

Présentation du site

Ce dossier présente le projet de parc éolien de Grazas sur la commune de Villedaigne. Il est composé de six éoliennes, d'un poste de livraison et d'un pylone de mesures de vent.

Compte tenu de la nature du projet et des caractéristiques dimensionnelles des éoliennes, le paysage a été analysé suivant plusieurs échelles:

- L'aire d'étude éloignée : il s'agit du paysage inclus dans un rayon d'environ 20 km autour de la zone d'implantation possible du projet éolien.
- L'aire d'étude intermédiaire : de trois à une dizaine de kilomètres autour du projet, permet d'étudier les structures paysagères. C'est dans cette aire qu'est réalisée la plus grande partie du travail de composition paysagère. La recherche des points de vue et la compréhension de la fréquentation du site doivent aussi être envisagées de manière détaillée pour comprendre le fonctionnement visuel de la structure paysagère concernée. Sans entrer dans une description exhaustive, les formes, les volumes, les surfaces, les couleurs, les alignements et les points d'appel importants sont décrits.
- L'aire d'étude rapprochée permet quant à elle d'appréhender, jusqu'à environ trois kilomètres autour du projet, les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est aussi l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du «paysage quotidien» depuis les espaces habités et fréquentés proches du site du projet.

Enfin, la zone d'implantation potentielle (ZIP) correspond à l'emprise même du projet où est étudiée l'implantation. Son analyse permet de rechercher l'insertion fine du futur parc éolien et d'appréhender la qualité finale de l'opération, tel que le traitement aux abords des éoliennes. Elle permet aussi de décrire les impacts du chantier et les éventuels aménagements paysagers des abords (chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.).

Paysage éloigné et intermédiaire

La zone d'étude est située entre la « vieille » Montagne Noire au Nord, dernier contrefort du massif Central, les « jeunes » Corbières au sud qui terminent le Pyrénées audoises et la Méditerranée à l'est avec ses étangs. L'Aude et ses affluents organisent la transition au carrefour de ces grands ensembles par une vaste plaine orientée est-ouest, le sillon audois, qui sépare les deux massifs et qui s'étale jusqu'à la mer à l'est, vers Béziers et le littoral. Cette longue plaine voit passer les principales infrastructures du département : RN113, train, autoroutes A61 et A9 et Canal du Midi. Les reliefs se divisent en trois parties, qui font « communiquer » Massif Central et Pyrénées :

- au nord, le Bas-Minervois dessine des collines sèches et des plaines viticoles

dans la continuité du Minervois héraultais et du saint-chinianais, finement découpé en lanières de collines et de plaines. Ces reliefs modestes (200 à 400 m d'altitude) qui se poursuivent par les Avants-Monts barrent le sillon audois au nord de Lézignan-Corbières.

- Au sud, la constitution complexe des reliefs des Corbières (200 à 600 m d'altitude) à laquelle s'ajoute l'érosion par les nombreux cours d'eau.
- A l'est, se détachent les Corbières maritimes, incluant les reliefs du littoral (Clape, plateau de Leucate...). Face à la mer, les pentes sont râpeuses, couvertes d'une maigre garrigue où les blocs de roches calcaires affleurent. Des bois de pins d'Alep poussent sur les flancs de la Clape.

Du point de vue de l'organisation des paysages, on distingue trois secteurs :

- Au centre, la vaste plaine autour de l'Aude caractérisée par la douceur des reliefs, étirés ou aplanis et largement cultivés, le passage des grandes infrastructures de communication (route nationale, autoroute, canal, voie ferrée...) et la présence des plus gros bourgs.
- Au sud et au nord, deux secteurs de piémont cadrent la plaine : à l'est des pentes sèches et arides, couvertes d'une garrigue pauvre et rase contrastant avec les vallons cultivés de vignes ; à l'ouest, un agréable paysage de collines entrecoupées de petites vallées viticoles ; au sud, le Massif de Fontfroide dont les plateaux et les vallées viticoles font la transition avec le cœur des Corbières plus montagneuses.

Paysage rapproché et immédiat

Ils correspondent à la plaine de Lézignan, au sud du fleuve de l'Aude et du Canal du Midi.

Ils sont limités par les différents petits reliefs qui les bordent : collines sèches du Bas-Minervois au nord-ouest et petites Corbières narbonnaises au sud-est.

L'occupation du sol est majoritairement viticole ; les vignes s'étendent à perte de vue. Le contraste est grand avec le relief alentours en grande partie occupés par une garrigue basse qui apparaît sombre depuis le lointain.

La végétation est maigre dans la plaine, les cours de l'Orbieu ou de l'Aude sont les seules exceptions puisqu'on peut suivre le cours d'eau grâce au liseré boisé de leur ripisylve. Le Canal du Midi organise également de vastes alignements de platanes le long de son cours.

Les parcs éoliens de Néviau, Cruscades, Canet et Luc-sur-Orbieu font également partie des éléments paysagers.

AU10.1.2 - Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet

AU10.1.2.1 - L'aménagement du terrain en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

La sensibilité paysagère qui s'impose exige une attention particulière quant à la composition du parc lui-même, mais aussi de chacune des six éoliennes, pour veiller à leur insertion fine dans le site et à une lecture d'ensemble cohérente.

Il est à préciser qu'il n'y a pas de modification du profil du terrain (cf. les plans en coupe). Chaque fondation est recouverte avec la terre excavée sur site. Le poste de livraison est posé sur le sol.

AU10.1.2.2 - L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Chacun des aménagements du parc éolien (éoliennes, mat de mesures et poste de livraison) sera implanté sur des parcelles agricoles ou friches privées.

Les éoliennes sont organisées en une seule ligne droite, orientée nord-est / sud-ouest. Les six éoliennes s'étendent sur un linéaire de l'ordre de 700 mètres.

Elles sont regroupées en deux groupes :

Au nord, les éoliennes E1 à E3, espacées de 120 mètres environ,

Au sud, les éoliennes E4 à E6, espacées également de 120 mètres.

220 mètres séparent ces deux groupes d'éoliennes.

Un poste de livraison est implanté à l'est de l'éolienne 3.

Le chemin d'exploitation des six éoliennes est accessible depuis la fin de la rue de cruscade, à son point de franchissement de la voie ferrée par un passage à niveau.

Depuis les chemins communaux réaménagés, des voies de desserte seront construites de façon à accéder aux pieds des éoliennes. C'est une emprise de 1.1 ha de pistes nouvelles et d'aménagement du chemin existant qui sera nécessaire pour la desserte des éoliennes en période

de chantier. Cette emprise sera réduite à un linéaire de piste de 1,5 km pour 0.95 ha en période d'exploitation. Ces emprises comprennent également la bande de circulation autour du poste de livraison.

AU10.1.2.3 - le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

Le terrain naturel ne sera pas modifié. Il n'y aura pas de clôture spécifique. Les clôtures agricoles seront maintenues. Seul un panneau réglementaire signalera l'entrée du site classé ICPE.

AU10. 1.2.4 - Les matériaux et les couleurs des constructions

Le type d'éolienne retenu pour ce dossier possède les caractéristiques suivantes:

Constructeur	Machine	H bout de pale	H moyeu	Diamètre rotor	Puissance MW
--------------	---------	----------------	---------	----------------	--------------



Enercon	E70	99,5	64	71	2.3
---------	-----	------	----	----	-----

Le mât de l'éolienne est en acier, et monté sur une large fondation en béton. Le dimensionnement exact sera déterminé suite aux résultats de l'expertise géotechnique, mais selon les spécifications techniques du constructeur Enercon, le diamètre de la fondation de chaque éolienne devrait être de l'ordre de 18,4 mètres. Une fois le chantier achevé, seul une surface de la base du mât sera occupée par le projet, permettant de limiter la gêne à l'activité agricole.

La nacelle se situe au sommet de la tour et abrite les composants mécaniques, hydrauliques, électriques et électroniques, nécessaires au fonctionnement de l'éolienne.

Elle est constituée d'une structure métallique habillée de panneaux en fibre de verre, et est équipée de fenêtres de toit permettant d'accéder à l'extérieur.

Les pales constituant le rotor sont composées de fibre de verre renforcée avec époxy.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a publié un arrêté, en date du 13 novembre 2009, relatif à la mise en oeuvre du balisage et de la couleur des éoliennes.

Les principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes sont:

- les nuances RAL 9003, 9010, 9016 qui se situent dans le domaine blanc et qui ont un facteur de luminance supérieur ou égal à 0,75 ;
- la nuance RAL 7035 qui se situe dans le domaine blanc et qui a un facteur de luminance supérieur ou égal à 0,5 mais strictement inférieur à 0,75 ;
- la nuance RAL 7038 qui se situe dans le domaine du blanc et qui a un facteur de luminance supérieur ou égal à 0,4 mais strictement inférieur à 0,5.

La couleur standard appliquée aux machines Enercon E70 est le RAL 7035 pour les tours et les inserts.

Le poste de livraison, afin de faciliter son intégration dans le paysage local, sera coiffé d'une toiture tuile et d'une véture en pierre de couleur ocre.

On se reportera aux plans masse des éoliennes pour visualiser la composition des parcelles après l'implantation des éoliennes.

AU10.1.2.5 - Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

L'aire d'étude immédiate se compose essentiellement de parcelles agricoles.

L'implantation des éoliennes et des voies d'accès du chantier a été pensée de manière à éviter au maximum d'impacter les parcelles agricoles qui les accueillent.

AU10.1.2.6 - L'organisation et l'aménagement des accès au terrain et aux constructions

Chacune des éoliennes est accessible depuis un chemin existant. Au préalable cette voie d'accès fera l'objet d'un renforcement afin de supporter les charges des convois.

Depuis cette voie d'accès des chemins d'exploitation d'une largeur de 5 mètres seront créés pour permettre d'accéder aux pieds des éoliennes et dimensionnés de façon à



supporter les engins pendant la période de chantier. Ils seront notamment recouverts de graves inertes issus des carrières locales. Leurs emprises seront réduites et modifiées ensuite pour l'exploitation du parc éolien de Grazas.
Des bandes de circulation seront réalisées autour du poste de livraison.

Voir les plans de masse des éoliennes pour l'organisation et l'aménagement des accès.

